

République Française

Département de l'Aube



**DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	17	17 +4

Date de convocation 15 septembre 2025

Date d'affichage 15 septembre 2025
--

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Bruno LÉOTIER, Julien SEYSSEL.

Représentés : Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Valérie PELLERIN, Sophie MENZIN représentée par Nicolas MENNETRIER, Vincent BLANCHOT représenté par Robert BESANÇON, Monique SIMON représentée par Laurence FOURNIER.

Absent : Marcel CHRISTEL

Jean-Yves BRUNEAU a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Convention de partenariat de lecture publique

N° de délibération : 20250934

Mme Fournier expose :

La convention proposée par les services du département a pour objet d'établir les modalités du partenariat entre le département et la commune pour la qualification de l'offre de la médiathèque.

Mme Fournier rappelle que la politique départementale de lecture publique a pour objectif de soutenir les collectivités locales dans la mise en place d'une offre de bibliothèques répondant aux besoins actuels. Pour ce faire, il convient de définir les conditions d'un partenariat garant d'une qualité de l'action publique.

Mme Fournier précise que ce partenariat qui permet un financement de certaines actions et la mise en place d'une offre de services renouvelée existe déjà depuis bon nombres d'années mais n'a vraisemblablement pas été encadré par une convention.

Mme Fournier propose de régulariser la situation en acceptant la convention jointe en annexe.

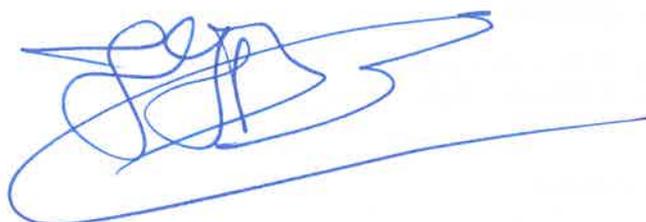
Le conseil municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- **approuve** la convention proposée par les services du département ayant pour objet d'établir les modalités du partenariat entre le département et la commune pour la qualification de l'offre de la médiathèque.
- **autorise** le maire à signer avec le département de l'Aube ladite convention jointe en annexe, à titre de régularisation.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participants</i>
17	21	21	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Jean-Yves BRUNEAU
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

